

Objet : Courrier électronique
Réseaux : C.F.
Niveaux et services : Tous niveaux / Tous services
Période :

*Aux directions des établissements
d'enseignement organisé par la
Communauté française ;*

*Aux directions des internats et des
homes d'accueil organisés par la
Communauté française ;*

*Aux directions des Centres P.M.S.
organisés par la Communauté
française ;*

*Aux directions des Centres de
dépaysement et de plein air
organisés par la Communauté
française.*

Autorités : Dir.gén.adj. **Signataire(s)** : J. STEENSELS
Gestionnaires : Service général des Affaires pédagogiques,
de la Recherche en pédagogie et du Pilotage
de l'enseignement organisé par la
Communauté française
Personne(s) -ressource(s) : Monsieur Yves GRIBAUMONT
Tél. 02/221.88.09
Référence facultative : I/JS/YG/JM/094

Renvoi(s) :

Nombre de pages : - texte : 2 p. - annexe : 2 p.
Téléphone pour duplicata : 02/221.88.09
Mots-clés :

RESTODE

Serveur pédagogique de l'Enseignement
organisé par la Communauté française

Place Surllet de Chokier, 15-17, 2^e étage, bureau 211

Tel 02/221.88.09 - Fax 02/217.10.11

<http://www.restode.cfwb.be>

e-mail : webmaster@restode.cfwb.be

Bruxelles, le 8 février 2001

Madame la Directrice,
Monsieur le Directeur,
Madame la Préfète des Etudes,
Monsieur le Préfet des Etudes,

Il est probable que, dans un proche avenir, les communications entre les établissements d'enseignement, les centres PMS, les membres de l'Inspection et l'Administration se feront de plus en plus par le moyen du courrier électronique et de l'Internet.

Un projet expérimental sera sans doute mis en oeuvre pour la diffusion des circulaires. Celles-ci pourraient être soit directement envoyées par courrier électronique, soit plus vraisemblablement annoncées par celui-ci et consultables sur un site Internet.

Le projet se fera sur base volontaire et n'impliquera pas dans un premier temps la suppression de l'envoi habituel d'une version papier. Son éventuelle généralisation dépendra d'une évaluation de son efficacité.

Nous ne savons pas encore si, pour sa mise en place, une adresse électronique spéciale sera créée d'office pour chaque établissement, ou s'il sera fait usage d'adresses déjà existantes.

Nous disposons déjà sur Restode d'un annuaire électronique comprenant de nombreuses adresses créées

- soit sur le serveur courrier de Restode (adresse@restode.cfwb.be) ;

soit sur celui du CTI (adresse@sec.cfwb.be, adresse@prim.cfwb.be, adresse@cfwb.be, ...)

- soit encore sur d'autres serveurs privés.

Le problème est que nous ne disposons pas d'une adresse pour chaque correspondant potentiel, souvent de plusieurs adresses pour un même établissement, sans pouvoir assurer que les boîtes correspondantes sont effectivement actives et régulièrement *relevées*.

Pour pouvoir être prêts à participer à la phase d'expérimentation, si elle est décidée, avec le maximum d'efficacité, il nous faudrait disposer pour le plus grand nombre de correspondants possible d'une adresse dont nous soyons sûrs qu'elle est régulièrement utilisée (disons dont le courrier est relevé tous les jours ou au moins plusieurs fois par semaine) et exploitée. C'est une adresse dont le courrier doit être également relevé en cas d'indisponibilité du titulaire habituel par une ou plusieurs autres personnes de confiance afin d'assurer la continuité de la diffusion.

C'est pourquoi nous vous demandons, si vous disposez d'une telle adresse, de bien vouloir nous la communiquer afin que nous puissions l'intégrer à notre annuaire comme l'adresse officielle de communication entre l'administration et l'établissement ou la personne titulaire, au moyen du formulaire ci-joint à renvoyer par voie postale.

Une version du formulaire est également disponible sur Restode, pour un envoi en ligne (adresse : <http://www.restode.cfwb.be/formulaire.htm>).

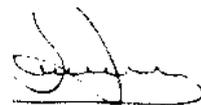
Un fichier texte reprenant le formulaire sera aussi disponible; il suffira de le copier, de le remplir et de le coller dans un message électronique (adresse : <http://www.restode.cfwb.be/formulaire.txt>).

Si l'établissement comporte plusieurs implantations, une adresse peut être mentionnée par implantation.

Nous insistons sur le caractère volontaire de cette démarche. Il n'y a pas d'obligation, mais nous pensons qu'il est bon de se préparer à cette mutation.

Je vous remercie, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, Madame la Préfète des Etudes, Monsieur le Préfet des Etudes, de votre collaboration.

Le Directeur général adjoint,



Jean STEENSELS.

FORMULAIRE

Dénomination complète de l'établissement :

Type : Fondamental - Secondaire - Spécial - Promotion sociale - Supérieur - Internat - Home d'accueil - Centre de dépaysement et de plein air - CPMS - Autre:

Matricule .

Adresse de l'implantation principale :

Numéro de téléphone :

Adresse électronique : @.....

Nom du Chef d'établissement :

* * * * *

Autres implantations éventuelles :

1. Dénomination de l'implantation :

Adresse de l'implantation :

Téléphone :

Adresse électronique • @.....

2. *Dénomination de l'implantation :*

Adresse de l'implantation :

Téléphone :

Adresse électronique : @.....

3. *Dénomination de l'implantation :*

Adresse de l'implantation :

Téléphone :

Adresse électronique • @.....

4. *Dénomination de l'implantation :*

Adresse de l'implantation :

Téléphone :

Adresse électronique • @.....

*** * * * ***

Date :

Signature du chef d'établissement :

À renvoyer à :

**Administration générale de l'Enseignement et de la
Recherche scientifique
Service général des Affaires pédagogiques, de la Recherche
en pédagogie et du Pilotage de l'enseignement organisé par
la Communauté française
Serveur pédagogique Restode
Place Surllet de Chokier 15-17 / Bureau 211
1000 BRUXELLES**